



## Définition de «U.S. Person» selon le droit fiscal des États-Unis

**Au sens de la loi fiscale américaine, le terme «U.S. Person» désigne en particulier:**

- Une personne physique, citoyenne des États-Unis d'Amérique et/ou qui détient le passeport américain. Ceci vaut également pour les doubles nationaux qui, en sus de leur nationalité américaine, détiennent une autre nationalité;
- Une personne physique née à l'intérieur des États-Unis ou sur un territoire des États-Unis (Guam, Iles Mariannes du Nord, Porto Rico, Iles Vierges des États-Unis);
- Les époux qui adressent une déclaration fiscale commune aux autorités fiscales américaines (U.S. Internal Revenue Service (IRS));
- Une personne physique résidant aux États-Unis est une «U.S. Person». Une personne physique est résidente aux États-Unis lorsque, par exemple, quand elle détient une Green-card<sup>1</sup> U.S., ou qu'elle remplit les critères du Substantial Presence Test sur le territoire américain (séjour qualifié aux

USA). Un séjour qualifié est réalisé lorsqu'une personne physique séjourne aux États-Unis au moins 31 jours dans l'année calendaire en cours et au moins 183 jours durant l'année en cours et les deux années qui la précèdent. Les séjours effectués dans l'année en cours sont comptabilisés en entier, ceux des deux années précédentes pour un tiers respectivement pour un sixième. Lorsque la somme de ces jours atteint 183, la personne remplit les conditions du Substantial Presence Test avec pour conséquence qu'elle sera considérée comme résidente aux USA et donc qualifiée de «U.S. Person»;

- Une personne physique peut être qualifiée de «U.S. Person» lorsqu'elle détient des parts d'une société de personnes américaine ou d'une société de personnes régie par le droit américain ou de l'un de ses États.

Ces indications ne sont pas exhaustives et ne doivent en aucun cas être considérées comme un conseil fiscal fourni par la Mobilière, raison pour laquelle nous vous recommandons de vous adresser à un conseiller fiscal.

<sup>1</sup> Une fois activée, une Greencard U.S. reste valide aux fins fiscales américaines (même si le titulaire réside en dehors des États-Unis et même si la Greencard a expiré) jusqu'à ce que 1) la Greencard soit volontairement rendue aux autorités d'immigration américaines, ou 2) qu'elle soit révoquée administrativement ou judiciairement par les autorités d'immigration américaines ou un tribunal fédéral américain.